

annoncé que le Mexique garantirait la livraison de 50 000 barils de pétrole par jour au Canada à compter de décembre. Ces exportations seront régies par des accords contractuels entre les sociétés Petroleos Mexicanos et Petro-Canada, accords qui sont censés être conclus en août prochain. Le Président a noté que les exportations de pétrole mexicain au Canada sont une composante centrale de la contribution mexicaine au plan global de coopération entre les deux pays.

Les deux dirigeants ont noté que des accords étaient déjà intervenus entre sociétés et organismes canadiens et mexicains dans le domaine de l'énergie nucléaire ainsi que dans celui de l'exploitation de l'uranium et du charbon, et que la mise en oeuvre de ces accords progresse. Ils ont également discuté des possibilités d'une collaboration plus poussée dans ces secteurs et dans les domaines de la conservation de l'énergie et des sources renouvelables d'énergie.

Le premier ministre Trudeau et le président Lopez Portillo ont en outre noté l'importance croissante de la coopération financière dans la promotion des échanges commerciaux entre leurs deux pays. La Société pour l'expansion des exportations du Canada a récemment conclu un accord avec la société Nacional Financiera du Mexique, aux termes duquel cette dernière institution disposera d'une ligne de crédit de \$500 millions pour financer des exportations canadiennes de biens d'équipement vers le Mexique au cours des trois prochaines années.

Les deux dirigeants ont, d'autre part, convenu qu'il y avait place pour une expansion de la coopération dans le domaine agricole et ils ont noté que des représentants des deux pays procèdent actuellement au recensement des secteurs s'y prêtant. Ils ont également reconnu le besoin d'élargir l'éventail et la fréquence des échanges culturels et universitaires entre les deux pays.

Accord de coopération

Le premier ministre Trudeau et le président Lopez Portillo ont également signé un Accord de coopération industrielle et énergétique dans lequel les deux pays expriment "leur désir commun d'intensifier et d'élargir leur coopération industrielle et énergétique, de renforcer les programmes de coparticipation entre les deux pays et de favoriser la vigueur et la prospérité de leurs économies respectives,



Le premier ministre Trudeau (au centre sur la photo) écoute attentivement le président Lopez Portillo s'adressant aux députés et sénateurs lors d'une séance commune des deux Chambres du Parlement.

la création de nouveaux emplois et l'amélioration des conditions de vie".

Il est indiqué dans l'Accord que les deux pays encourageront la participation à des co-entreprises, au développement industriel et à des transferts de technologie par des moyens tels que la coopération technique, les arrangements d'octroi de licences et les transactions connexes. Le Mexique et le Canada faciliteront en outre le recours aux ressources technologiques, industrielles et financières et identifieront au sein des secteurs public et privé des partenaires éventuels dont ils encourageront la participation à des co-entreprises.

L'Accord précise les principaux secteurs propices à la coparticipation: l'exploitation minière et la transformation; les produits et dérivés du bois; le matériel de transport; l'industrie agricole et le conditionnement des aliments; l'équipement et les services liés à la mise en valeur du pétrole et du gaz; la pétrochimie; l'équipement de télécommunication; l'équipement de production et de distribution d'énergie hydro-électrique; et les services de consultants.

Les gouvernements du Canada et du Mexique ont convenu de faciliter les échanges d'experts, de techniciens, de spécialistes, d'investisseurs et d'hommes d'affaires. Les deux pays acceptent en outre de parrainer et de faciliter le plus

possible l'organisation de foires commerciales et industrielles, d'expositions, de missions et d'autres activités promotionnelles dans les deux pays.

Les deux pays ont également convenu de coopérer dans le secteur de l'énergie et le gouvernement du Mexique a accepté d'étudier les possibilités d'utilisation du système de réacteur CANDU. L'Énergie atomique du Canada limitée fournira un consultant à la Commission fédérale de l'électricité dans le cadre d'une étude commune de faisabilité devant conduire à l'établissement d'un programme de production électro-nucléaire pour le Mexique.

Le Canada et le Mexique se sont engagés à faciliter de nouvelles livraisons de charbon métallurgique canadien à l'industrie sidérurgique mexicaine conformément à ses besoins.

L'Accord prévoit en outre l'établissement de comités chargés de passer en revue les progrès réalisés en matière de coopération ainsi que les activités menées dans le secteur industriel et dans celui de l'énergie.

Le ministre d'État au Commerce du Canada conduira un groupe de dirigeants d'entreprise qui se rendra au Mexique à la fin de juin pour examiner les possibilités de coopération dans les transports, l'extraction minière, le machinisme agricole, la foresterie et les pêches.